

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 08 mars 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 04/03/2023

Date de publication : 13/03/2023

L'an deux mil vingt trois, le huit mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, M. Patrick ROSSETTI, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Jules DONZELOT, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECO, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. Alain CONSTANT, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Michel PAPE.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

**N° MA-DEL-2023-007****OBJET : DEMANDE DE LABELLISATION DES « DEMOISELLES COIFFEES » EN ESPACE NATUREL SENSIBLE**

RAPPORTEUR: Mme Cécile PAULIN

Consciente des forts enjeux de préservation du site unique des Demoiselles coiffées, la municipalité de Bédoin a engagé ces deux dernières années un travail d'animation foncière en vue d'acquérir les parcelles abritant les cheminées de fée. Grâce au soutien financier du Département de Vaucluse, 11 parcelles ont pu être achetées par la commune, représentant une superficie d'environ 4 hectares.

Il convient désormais de bâtir un projet de protection de cet espace naturel exceptionnel par une gestion adaptée permettant de concilier préservation des patrimoines et valorisation auprès du public.

Pour cela, la commune de Bédoin souhaite demander au Conseil départemental de Vaucluse la labellisation du site en tant qu'Espace Naturel Sensible selon le périmètre présenté en annexe. L'intégration du site au réseau des ENS permettra en effet de bénéficier d'aides financières du Département pour la définition d'un plan de gestion du site et sa mise en œuvre (aménagements, signalétique, sensibilisation, inventaires biologiques, ...).

Compte-tenu de son expérience en matière de gestion des espaces naturels remarquables, et dans le prolongement de son accompagnement actuel dans la présente démarche, il est proposé que la rédaction du premier plan de gestion de l'ENS soit confiée au Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui se chargera de la demande de subvention selon le plan de financement suivant :

o Conseil départemental de Vaucluse	60%	4 500 € TTC
o Commune de Bédoin	20%	1 500 € TTC
o PNR du Mont-Ventoux (Autofinancement)	20%	1 500 € TTC
o <b>Montant total</b>	<b>100%</b>	<b>7 500 € TTC</b>

Vu le projet de périmètre de labellisation joint en annexe,

Entendu cet exposé, **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**



- d'approuver la demande auprès du Conseil départemental de Vaucluse de la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du site des Demoiselles coiffées, selon le périmètre défini en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec le Conseil départemental de Vaucluse concernant les modalités de gestion du site ;
- de confier au Parc naturel régional du Mont-Ventoux la rédaction du plan de gestion de l'ENS ;
- de confier à Monsieur le Maire la mise en place administrative et financière du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : [13/03/2023](#)  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : [14/03/2023](#)

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La secrétaire de séance



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*